

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le trois juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Valérie MARSAULT (pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Sandrine PASSEBON (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Agnès RONDEAU

**OBJET : Acquisition d'un terrain non bâti à Ternanteuil**

Le Maire expose.

Dans le cadre du projet de travaux d'aménagements sécuritaires et de voirie à Ternanteuil, le terrain privé non bâti cadastré section AA n°92 (160 m<sup>2</sup>) situé Grand'rue de Ternanteuil a présenté un réel intérêt d'aménagement au regard de la gestion des eaux pluviales ainsi qu'une possibilité de création de stationnement.

Un contact a été pris avec leurs propriétaires pour proposition d'acquisition.

**Compte tenu du projet d'aménagements en cours,**

**Compte tenu des échanges favorables entre la commune et Mme MARTIN Elise née BAUDET domiciliée à Echiré et son frère M. BAUDET Bernard domicilié à Poitiers (86), propriétaires indivis,**

**Compte tenu de l'accord entre les parties sur les modalités et conditions de la vente,**

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'accepter l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée section AA n°92, d'une superficie totale de 160 m<sup>2</sup>, sise Grand'rue de Ternanteuil et appartenant à Mme MARTIN Elise née BAUDET et son frère M. BAUDET Bernard, pour un montant de 10 € le m<sup>2</sup> soit un prix total de 1 600 € ;**

- de mettre les frais d'acte à la charge de la Commune d'Echiré ;
- de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte définitif de vente à intervenir en l'étude de Maître Bernard MARTIN (79410 Echiré), notaire commun aux deux parties, ainsi que tous les documents nécessaires à cette acquisition.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**



Fait et délibéré le 3 juin 2022

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.            07 JUIN 2022  
Reçu en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :        07 JUIN 2022

Département :  
DEUX SEVRES

Commune :  
ECHIRE

Section : AA  
Feuille : 000 AA 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 07/06/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC  
171 Avenue de PARIS 79061  
79061 NIORT CEDEX 9  
tél. 05 49 09 98 65 - fax  
ptgc.deux-sevres@dgflp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

